

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 25 MARS 2021

Etaient présents : BERNARD Isabelle, CHARBONNIER Christian, JOANNEZ Myriam, PAPION Nicolas, PERROTIN Joël, PION Laure, PITHOUD Guy, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : GERBER Anne, PITHOUD Christian

Secrétaire : Mme JOANNEZ Myriam

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal à 7 voix pour et 1 abstention,

- **Approuve** le compte administratif de 2020

Fonctionnement

- Dépenses 218 086.54 €
- Recettes 435 510.13 €
- Excédent 217 423.59 €
- Résultat antérieur 449 792 83 €
- **Résultat global 667 216.42 €**

Investissement

- Dépenses 177 580.18 €
- Recettes 141 306.52 €
- Déficit - 36 273.66 €
- Résultat antérieur - 12 830.53 €
- **Résultat global - 49 104.19 €**

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	217 423.59 €
<u>Résultat antérieur reporté</u>	449 792.83 €
Résultat à affecter	667 216.42 €

Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement)	- 49 104.19 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 250 000.00 €
Besoin de financement	- 299 104.19€
Affectation	667 216.42 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	299 104.19€
Report en fonctionnement R 002	368 112.23 €

VOTE DU BUDGET 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve le budget 2021

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	798 748 €
RECETTES	798 748 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	798 820 €
RECETTES	798 820 €

DUREE AMORTISSEMENT D'UN BIEN

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Décide** d'amortir le bien « Remboursement au SIEPAB frais STEP » figurant au compte 21531 pour une durée d'1 an.

PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE ECOLE PRIMAIRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Vote** une participation de 1 000 € versé au Sou des Ecoles pour la classe découverte au mois de juin (dans la mesure où la situation sanitaire le permettra).

PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal à 7 voix pour et 1 abstention,

- **Approuve** le projet de passage en LED de l'éclairage public, pour un montant de 32 350 € HT

- **Autorise** Mme le Maire à demander des subventions à l'Etat (DETR), au Département (FDEC), et au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie.

CHANGEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE D'ANIMATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Autorise** Mme le Maire à demander des subventions à l'Etat (DETR), au Département (FDEC), et au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie.

- **Approuve** le projet d'installation Air/Air d'une pompe à chaleur réversible chaud/froid dans la salle d'animation pour un montant total de 18 941 €HT décomposé comme suit :

- Coût prévisionnel des travaux de 18 041 €HT
- Etude de déperdition, thermographie, infiltrométrie de 900 €HT

- **Autorise** Mme le Maire à demander des subventions à l'Etat (DETR), au Département (FDEC), à la Région dans le cadre du BONUS-RELANCE.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

La commune ne touchera plus la taxe d'habitation pour les résidences principales. Pour compenser cette perte, la part du département lui sera reversée.

Ainsi, malgré que la commune n'augmente pas ses taux, chacun verra sur la feuille d'imposition taxe foncière bâtie se décomposer de la façon suivante :

- Taxe foncière bâti = 26.14 % 15.11 % (part commune) + 11.03 % (part départementale)
- Taxe foncière non bâti = 69.51 %

Il ne devrait y avoir selon l'état aucune incidence sur la somme à payer en définitive pour les contribuables.

QUESTIONS DIVERSES

- ECLAIRAGE FACADE DE L'EGLISE

Mme le Maire présente les devis pour l'éclairage de la façade de l'Eglise. Le Conseil décide à 6 voix pour et 2 abstentions de choisir l'entreprise LEGRAND pour un éclairage par le bas, pour un montant de 2 520 €TTC.

- DIVERS

Mme JOANNEZ informe le Conseil que l'ESAT recherche 300 m² de terrain pour planter des oignons. Mme le Maire rappelle que malheureusement la commune ne possède pas de terrain.

La séance est levée à 20h00

A Notre Dame du Cruet, le 29 mars 2021

LE MAIRE.

